



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-10-101

OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC
GRATUITÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

Commune de LE PIN	:	M. RATO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-10-101

OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC
GRATUITÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS

Le Conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois a été transféré à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} mai 2010.

Afin d'animer le site et de proposer des tarifs en adéquation avec les fêtes et événements occasionnels nationaux, régionaux ou locaux il vous est proposé d'offrir la gratuité à certaines catégories de public.

- gratuité adulte masculin pour la fête des pères,
- gratuité adulte féminin pour la fête des mères,
- gratuité tout public pour les journées du patrimoine et la nuit des musées,
- gratuité tout public pour la fête des métiers organisée par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Président propose donc :

- d'approuver la gratuité pour les événements cités ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la gratuité pour les événements cités ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

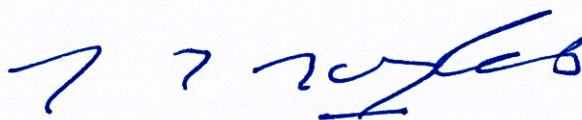
A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUL. 2024

AR Préfecture

CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC GRATUITÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627- 2024CC7_10_101-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_10_101
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-10-1-0-0 (Finances locales / Divers / régies)
Fichier acte :	2024CC7-10-101 CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC GRATUITÉ LORS D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 14:37:53
Date de réception de l'AR :	09/07/2024 14:38:15